

Aa

< Suisse

Suisse + Politique

Publié 19.09.2025 10:36

L'enseignement des langues nationales doit être encadré

Les cantons pourraient être obligés à continuer d'enseigner une deuxième langue nationale au niveau primaire. Le Conseil fédéral veut élaborer un projet de loi en ce sens. Cette réglementation ne s'appliquerait qu'en cas d'abandon du compromis sur les langues de 2004.



Le Département d'Elisabeth Baume-Schneider a été chargé d'élaborer un projet de loi (archives).

© KEYSTONE

ATS

Partager cet article



Le Conseil fédéral est "préoccupé" par la décision de certains cantons alémaniques de reporter l'enseignement de la deuxième langue nationale au niveau secondaire, indique-t-il vendredi dans un communiqué. Une telle décision "met en péril l'harmonisation de l'enseignement et la cohésion nationale".

Le gouvernement a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un projet de loi. Il veut préciser la place des langues nationales dans l'enseignement, tout en tenant compte des compétences cantonales en matière d'enseignement et des différences entre les régions linguistiques.

Avec ce projet, qui devra être mis en consultation, le Conseil fédéral se prépare "à un éventuel échec de l'harmonisation de l'enseignement des langues", décidée dans le cadre du concordat HarmoS.
